

République Française
Département : LOZERE
Arrondissement : Mende
LES SALCES - COMMUNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Séance du mardi 26 mars 2024

Délibération N° DE_2024_010BIS

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
7	5	5
Date de la convocation : 22/03/2024		
Pour	Contre	Abstention
5	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-six mars deux mille vingt-quatre, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (MAIRIE), sous la présidence de Jean Louis VAYSSIER.

Présents : Jean Louis VAYSSIER, Charles DAUBAN, Alexandre GELY, Jean-Christophe DELPUECH, Yannick ROUX

Représentés :

Absents et Excusés : Chloé PRIETO, Gaëlle TICHIT

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Jean-Christophe DELPUECH est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Vote du compte de gestion 2023- Budget Principal

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures

Transmis en préfecture le 28/03/24
Publié le 28/03/24

Le Maire, Jean Louis VAYSSIER



pour copie conforme
Le président de séance
Jean Louis VAYSSIER



Préfecture
Date de réception de l'AR: 28/03/2024
048-214801870-DE_2024_010BIS-DE

DE_2024_010BIS